

MUNICIPALITE DE LA NEUEVILLE

Séance du Conseil général du 16 juin 2021

6. Position CM et décision CG sur la motion PS (C. Frésard / P. a. Marca / J. Moeckli) « Faciliter la relance culturelle » (A. Louis)

Le Conseil municipal est conscient que la crise de la COVID-19 a profondément touché le secteur de la culture. Les salles de concert notamment ont été parmi les premiers lieux à fermer leurs portes et seront sans doute parmi les derniers à pouvoir fonctionner à nouveau à pleine capacité. Ces mesures impactent l'intégralité du monde du spectacle et une importante partie des acteur-riche-s culturel-le-s se retrouve dans une situation précaire.

La motion proposée par le parti socialiste entend les soutenir en demandant à la Municipalité de faciliter l'installation (et donc l'achat) et la location de matériel de diffusion simultanée sur internet (aussi appelée streaming ou livestream) aux différents organismes et professionnels du secteur de la culture et du sport.

Si la volonté des motionnaires est louable, elle est selon le Conseil municipal inadéquate pour les raisons suivantes:

- 1) Le livestreaming n'est pas une alternative financièrement viable pour les associations culturelles et encore moins pour les associations sportives. Les frais fixes sont élevés et ne sont pratiquement jamais (pour de petites manifestations comme celles proposées à la Neuveville) couverts par les rentrées financières générées par le livestream. L'investissement de base est lui aussi trop élevé pour être rentabilisé même à long terme.

Voici une estimation de l'investissement de base pour installer un système de livestreaming semi-professionnel dans une salle semblable au Café-Théâtre de la Tour de Rive. A cela doivent être ajoutés les frais fixes par manifestation, à savoir 2 techniciens formés à CHF 300.-/personne. Les entrées grâce au streaming pour une salle semblable au Café-Théâtre de la Tour de Rive devraient s'approcher en moyenne de CHF 250.- par concert. Une estimation du prix de la location de ce matériel serait de CHF 1800.- par jour.

Article	Description	Quantité	Prix/pièce	Total
Sony ILME FX6	Caméra	3	CHF 6435.00	CHF 19305.00
Sony Alpha 28-135 G OSS	Objectif	3	CHF 1952.00	CHF 5856.00
Behringer X32	Table de mixage son	1	CHF 1735.00	CHF 1735.00
Behringer S32	Stagebox	1	CHF 825.00	CHF 825.00
RJ45 Cat6	Câble ethernet 100m	1	CHF 90.00	CHF 90.00
Atem Mini Pro	Switcher HDMI	1	CHF 539.00	CHF 539.00
Câble HDMI 30m	Câble HDMI	3	CHF 80.00	CHF 240.00
Manfrotto 509HD	Trépied	3	CHF 1398.00	CHF 4194.00

Article	Description	Quantité	Prix/pièce	Total
Divers	Câbles, fixations, etc.	1	CHF 500.00	CHF 500.00
Total				CHF 33'284.00

- 2) Le livestreaming menace les revenus des artistes. De par des frais fixes et un investissement de base élevés, les cachets des artistes sont souvent réduits (voire remplacés par une cagnotte en ligne).

Etant donné les frais fixes d'environ CHF 600.- par jour et l'investissement de base pour l'achat du matériel, de nombreuses salles se voient dans l'obligation soit d'avoir plus de pertes à chaque représentation, soit de diminuer le cachet des artistes, voire de le remplacer par une cagnotte en ligne. Par exemple, Caroline Alves (gagnante des Swiss Music Awards dans la catégorie SRF3 Best Talent) a participé à un festival européen en livestream avec une cagnotte répartie entre tous les participants. Pour 45 minutes de concert et 30 minutes de question/réponse avec les internautes, sa part s'est élevée à un peu plus de CHF 15.-. Mathieu Chédid (alias « M ») a réuni quelques 2.3 millions d'internautes à son livestream et a généré grâce aux droits d'auteur environ 2315 €. Un petit artiste indépendant suisse peut espérer dans de bonnes conditions réunir 500 internautes sur un livestream, les gains sont pour ainsi dire inexistantes. Une salle sans canal Youtube (ou autre) déjà très fréquenté et si elle ne fait pas payer l'accès au livestream peut compter sur 15-20 internautes en moyenne par livestream. Si elle fait payer l'accès, ce nombre chute drastiquement. L'exemple le plus parlant est le peu de fréquentation du livestream du Moods (ZH), salle qui pourtant dispose d'une des installations les plus poussées en Suisse et d'une programmation de très grande qualité.

- 3) L'intérêt pour les concerts en livestreaming est en train de disparaître.
- 4) Les salles de concert peuvent lentement ouvrir à nouveau. Il serait contreproductif d'inciter les spectateurs à ne plus fréquenter ces établissements.
- 5) Le livestreaming n'est pas adapté pour la plupart des manifestations sportives, en particulier celles en extérieur. De par la nature des optiques des caméras et l'impossibilité de prendre de la hauteur par exemple sur le terrain de football de St-Joux, le résultat d'un livestream pour ce genre d'événement sera très compromis. A cela s'ajoute l'impossibilité de s'en servir lorsqu'il y a un risque de pluie, la nécessité de garder ce matériel sous surveillance durant la totalité de l'événement, le risque de dégâts dû au sport pratiqué et la difficulté de la mise en place (nécessité d'une connexion internet filaire, d'un apport d'électricité, etc.).
- 6) La Municipalité, en subventionnant l'achat de matériel de livestreaming, créerait une concurrence déloyale aux entreprises et indépendants actifs dans ce secteur.
- 7) Les salles de concerts neuvevilloises ont accusé peu de pertes financières liées à l'annulation de concerts puisqu'elles sont non-professionnelles. Par ailleurs, la Municipalité n'a pas demandé de remboursement des subventions octroyées. Les personnes les plus touchées sont les indépendants du monde du spectacle et cette motion ne leur vient pas substantiellement en aide.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal recommande au Conseil général de refuser la motion.

CONSEIL MUNICIPAL